

Le billet du Syndic



Chères citoyennes, Chers citoyens,

Les tâches des édiles se compliquent de jour en jour, tant par la complexité des sujets, que par la densification des réglementations. Or, bien souvent, la marge de manœuvre du Conseil communal n'est que très limitée.

3 L'idée du présent billet est plus, pour une fois, d'être un billet du Conseil communal de
4 Pont-en-Ogoz que de son Syndic uniquement. En effet, il nous importait de donner une
information sur les différents sujets importants traités par notre Conseil depuis le début
de la législature, tout en restant assez sommaires.

Si nous œuvrons souvent dans l'ombre du citoyen, celui-ci ne peut qu'apprécier la pointe
d'un iceberg administratif ou décisionnel. Aussi, nous espérons que la présentation ci-
après permettra de mieux cerner les préoccupations du Conseil communal.

1. Fusion des Communes

Une pré-étude a été réalisée en vue d'une fusion des Communes de la Rive
gauche du Lac de la Gruyère. Le sort de la Commune de Riaz est toutefois délicat,
raison pour laquelle un sondage de sa population est en cours de réalisation. Une
fois la position de Riaz connue, l'avis de la population des autres Communes sera
également recherché, tout en sachant qu'une réelle fusion ne saurait
raisonnablement intervenir avant les années 2020.

2. Constructions

Si le nombre de parcelles individuelles est parfois difficile à trouver sur notre
Commune, il n'en demeure pas moins que le boum des constructions se poursuit
et que depuis ce début d'année 2014, nous avons dénoté plus de 57 demandes de
permis de construire et nous nous réjouissons de l'arrivée de nouveaux citoyens.

3. Aménagement du territoire

À la fin du mois de septembre 2014, le Conseil a reçu un retour sur le deuxième
examen préalable de la révision de son plan d'aménagement local (PAL). Le
dimensionnement des zones doit être recalculé pour une mise à l'enquête et nul
doute ne fait que les constructions réalisées entre-temps influenceront
manifestement les calculs. Aussi, le Conseil communal espère pouvoir faire des
séances d'information à compter du printemps 2015, puis poursuivre par une mise
à l'enquête de la révision du PAL. Le changement de législation impose toutefois
que des compléments d'étude ont dû être réalisés et qu'un crédit complémentaire
s'avère nécessaire pour finaliser les travaux de notre urbaniste.

4. Justice et police

Le Service des curatelles intercommunales situé à Vaulruz fonctionne depuis près
d'une année avec deux curatrices à plein temps et deux secrétaires (150 %). Si les
coûts ont certes augmenté avec l'institution obligatoire de ce Service, sa mise en
place et son fonctionnement sont désormais sous contrôle.

5. Finances communales

Avec le projet de rénovation de notre Halle polyvalente (HAP), le Conseil
communal avait annoncé depuis le début de la législature qu'une hausse d'impôts
risquait d'intervenir. En l'état, et le budget 2015 le relate, une augmentation
d'impôts n'est pas prévue. En effet, la situation économique et financière des
marchés nous a permis de renouveler et de créer des emprunts à taux très faibles,
de sorte que ceux-ci grèvent modestement les budgets. Les inconnues financières
restent bien évidemment les charges intercommunales, liées notamment aux coûts
des futurs projets (Cycle d'orientation de Riaz, agrandissement de la STEP de
Vuippens, réalisation d'un Centre sportif gruérien, etc.).

Sommaire

Convocation à l'Assemblée
du 18 décembre 2014

PV de l'Assemblée du
22 mai 2014

Planification financière

- Planification des investissements 2015-2020
- Budget de fonctionnement
- Commentaires
- Budget d'investissements
- Investissements 2015

Informations communales

- Fermeture bureau communal
- Distribution sapin de Noël
- Commission scolaire
- Accueil extrascolaire
- Inspection ABG
- Actes de vandalisme
- Triage forestier
- Hivernage des bateaux
- Campagne OFF

Associations et sociétés locales

- Jette des Ponts
- Les Lutins
- Troupe de théâtre en patois
- FC Gumefens-Sorens
- Prévention cambriolage
- Ile d'Ogoz
- Pro Senectute
- Génération Plus

Voeux

Memento

6. **Halle polyvalente (HAP)**

En l'état actuel des travaux, l'achèvement de l'agrandissement et de la rénovation devrait être confirmé pour le printemps 2015. Une date exacte d'inauguration sera fixée d'ici la fin de cette année. Côté finances, les coûts sont suivis régulièrement et la situation est la même que celle figurant dans le précédent journal, à savoir un possible mais faible dépassement. Il sied ici de préciser que les coûts d'étude n'ont été que de Fr. 40'000.00, alors qu'une mise au concours aurait avoisiné plusieurs centaines de milliers de francs.

7. **École**

Une nouvelle loi scolaire a été adoptée par le Grand Conseil fribourgeois et devrait s'appliquer au plus tôt à partir de la rentrée scolaire 2015/2016. Si le nombre minimal de classes a désormais été fixé à huit, il n'influe pas sur notre Cercle scolaire et ne pousse pas à un regroupement obligatoire. Les trajets entre les villages seront toutefois uniquement à la charge de la Commune, ce qui devrait représenter quelque Fr. 100'000.00 annuellement.

Quant à la construction du futur CO de Riaz, c'est un coût annuel supplémentaire qui grèvera les futurs budgets communaux, également de l'ordre de Fr. 100'000.00, pour supporter l'investissement. Des coûts de fonctionnement viendront bien sûr encore s'ajouter.

Enfin, la question d'un accueil extrascolaire dans notre Commune est en cours d'analyse. Un sondage est actuellement réalisé auprès des parents d'élève, de manière à pouvoir prendre position pour la rentrée 2015/2016.

8. **Routes**

Des problèmes de circulation et de trafic, sur l'ensemble de la Commune, sont dénoncés par les Citoyens. Si des mesures sont en cours d'analyse et devront encore se poursuivre, il n'en demeure pas moins qu'un appel à chacun doit être fait pour que les axes principaux des villages soient utilisés, et non les dessertes annexes, et que chaque conducteur restreigne sa vitesse, notamment aux abords des écoles.

La rénovation des routes, en lien avec les améliorations foncières, pourra se réaliser au début de l'année 2015. Nous pensions déjà réaliser ces travaux durant cette année, mais les subventions ont momentanément été interrompues par le Canton, de sorte que nous avons reçu un "feu vert" qu'à la fin du mois de septembre et que l'entreprise ne pouvait se libérer à si court terme. Partant, les rénovations des différents tronçons sont bien maintenues et seront réalisées avec le retour du printemps.

9. **Réseau d'eau**

Le captage commun du Gibloux avec le Réseau Fribourgeois de Santé Mentale (RFSM) est en phase finale d'aboutissement. Quelques soucis de turbidité (eau trouble) et de pompage doivent encore être réglés afin de pouvoir exploiter complètement ces nouvelles ressources en eau.

10. **Épuration**

La mise en séparatif du réseau des égouts se poursuit avec le quartier de Malamoillie à Gumefens. La législation nous impose effectivement de mettre en séparatif les eaux claires et les eaux usées, de sorte que d'autres quartiers seront petit à petit touchés, mais, en l'état, près de 85 % du réseau correspond aux exigences légales.

Par ailleurs, la société Frigaz a sollicité les habitants du quartier de Malamoillie quant à un éventuel intérêt au raccordement, de manière à poser simultanément des conduites dans les tranchées ouvertes.

11. **Militaires**

L'utilisation du stand de tir a été garantie grâce à des servitudes négociées auprès des différents propriétaires jusqu'en 2020. À partir de cette date, de nouvelles négociations devront intervenir. Quant à la bute de tir, elle devra également être assainie avec l'octroi de subventions.

En espérant avoir présenté un panorama des principaux sujets traités et suivis par votre Conseil communal, nous remercions la population pour son soutien, compte tenu de la complexité des tâches d'une gouvernance communale.

Le présent billet ne saurait se clore sans souhaiter de Bonnes Fêtes de fin d'année à vous, chers Citoyens et Citoyennes, et en vous assurant que nous continuons à travailler pour le bien de notre et votre Commune de Pont-en-Ogoz.



Christophe Tornare

Syndic



CONVOCATION
A L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 18 DECEMBRE 2014

COMMUNE DE PONT-EN-OGOZ

Les citoyennes et citoyens de la Commune de Pont-en-Ogoz sont convoqué(e)s en Assemblée communale ordinaire

le jeudi 18 décembre 2014, à 20h00

à la buvette du FC Gumefens-Sorens, à Gumefens

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 22 mai 2014
2. Budget de fonctionnement 2015 et rapport de la Commission financière
3. Investissements 2015 et rapports de la Commission financière, décisions spéciales sur :
 - Rénovation du réseau d'eau potable à Malamoillie, secteur Gumefens Fr. 50'000.-
 - Lecture des compteurs d'eau à distance Fr. 60'000.-
 - Etablissement du PIEP, réseau d'eau potable
1^{ère} partie, schéma hydraulique Fr. 25'000.-
 - Complément révision du PAL Fr. 80'000.-
 - Mur du jardin du bâtiment « La Cornache » Fr. 30'000.-
 - Participation à la rénovation de la place de parc de la paroisse Fr. 50'000.-
4. Approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements 2015
5. Ratification de l'acquisition des forêts des « Terrasses d'Ogoz »
6. Modification des statuts de l'Association des communes de la Gruyère pour le cycle d'orientation, en lien avec le projet du CO de Riaz
7. Informations du Conseil communal
8. Divers.

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée peuvent être consultés auprès de l'Administration communale durant les heures d'ouverture.

Le Conseil communal

Procès-verbal – Assemblée du 22 mai 2014



Procès-verbal de l'Assemblée Communale de Pont-en-Ogoz du 22 mai 2014

Présidence : M. Christophe Tornare, Syndic (Le Président)
 Secrétaire : Mme Laurence Rimaz
 Scrutateurs : M. Marc Nicolet (partie droite, 22 personnes)
 M. Olivier Moret (partie gauche, 21 personnes)
 Présents: 7 Conseillers communaux
 43 Citoyennes et citoyens avec droit de vote (Conseil communal inclus)
 1 Personne externe à la Commune (sans droit de vote)
Soit un total de 43 citoyens actifs
 Lieu : Refuge de la Société de pêche – Avry-devant-Pont
 Excusé(e)s : 7 personnes

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 11 décembre 2013
(ne sera pas lu car publié dans le bulletin communal et sur le site Internet communal <http://www.pont-en-ogoz.ch/fr/politique/assemblee/>)
2. Comptes de fonctionnement et d'investissements 2013
 - Lecture des comptes
 - Rapport de l'organe de révision
 - Approbation des comptes
3. Informations du Conseil communal
4. Divers.

A 20h05, M. le Président ouvre l'Assemblée communale, il remercie la Société de pêche qui a accepté de mettre à disposition leur local étant donné les travaux de rénovation de la halle polyvalente (HAP) et souhaite la plus cordiale bienvenue aux personnes participantes. Il présente la nouvelle secrétaire communale, Mme Laurence Rimaz de Bulle nommée depuis le 1^{er} mars 2014.

Il rappelle que cette Assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 19 du 9 mai 2014, par affichage au pilier public ainsi que par convocation en tout ménage.

Les 7 personnes excusées sont citées. Les scrutateurs sont nommés, il s'agit de M. Marc Nicolet pour la partie de droite (22) et M. Olivier Moret pour la partie de gauche (21).

Les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du PV. Aucune demande préalable n'ayant été formulée, aucun enregistrement privé n'est autorisé.

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des questions quant à l'ordre du jour. Celui-ci n'en suscitant aucune, ***il est approuvé tel quel.***

Point 1

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 11 décembre 2013

M. Le Président demande s'il y a des questions par rapport à ce procès-verbal.

Comme il n'y en a pas, M. le Président demande à celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de l'Assemblée communale du 11 décembre 2013 de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : Le procès-verbal du 11 décembre 2013 est accepté à l'unanimité.

Procès-verbal – Assemblée du 22 mai 2014

Point 2

Comptes de fonctionnement et d'investissements 2013

Les comptes de fonctionnement 2013 sont affichés à l'écran et lus point par point par M. Michel Grivel.

L'année 2013 se boucle avec un bénéfice de **Fr. 268'509.40**, avant amortissements supplémentaires comptabilisés de **Fr. 266'117.25**. Le total des charges 2012 (moins les imputations internes et les amortissements supplémentaires) est de **Fr. 6'220'000.00**, ce qui représente environ **Fr. 3'650.00** par habitant. Le bénéfice pour 2013 tel que présenté est de **Fr. 2'392.15**.

M. Grivel poursuit par la lecture des comptes d'investissements 2013 qui se soldent par un total de charges de **Fr. 699'251.00**, et un total de revenus de **Fr. 256'588.00**, soit un total d'investissement net payé en 2013 de **Fr. 462'983.00**. La liste des investissements terminés en 2013 est la suivante :

- 29 – Administration scolaire – Réfection place école Le Bry
 - Budget octroyé en 2012 : Fr. 80'000.00
 - Total des charges en 2013 : Fr. 70'937.90
 - Solde positif : Fr. 9'062.10
- 34 – Sports – Participation nouveau vestiaire FC Gumefens
 - Budget octroyé en 2012 : Fr. 250'000.00
 - Total des charges en 2013 : Fr. 250'000.00
 - Solde : Fr. 0.00
- 35 – Autres loisirs – Participation Sté de Pêche, WC publics
 - Budget octroyé en 2012 : Fr. 10'000.00
 - Total des charges en 2013 : Fr. 10'000.00
 - Solde : Fr. 0.00
- 62 – Routes communales – Achat véhicule hiver
 - Budget octroyé en 2013 : Fr. 90'000.00
 - Total des charges en 2013 : Fr. 90'000.00
 - Solde : Fr. 0.00
- 71 – Protection des eaux – Séparatif « Les Planchettes »
 - Budget octroyé en 2010 : Fr. 430'000.00
 - Total des charges sur 3 ans : Fr. 397'352.70
 - Solde positif : Fr. 32'647.30
- 83 – Tourisme – Aménagement sentier rives du lac, rallonge
 - Budget octroyé en 2012 : Fr. 66'713.00
 - Total des charges en 2013 : Fr. 66'713.00
 - Solde : Fr. 0.00

Comme il n'y a pas de question sur les investissements, M. Grivel poursuit par la lecture du bilan 2013.

M. le Président remercie M. Grivel pour la présentation des comptes. Afin de simplifier la compréhension de ces comptes, il explique que les comptes de fonctionnement sont comme l'argent du ménage de la commune et les comptes d'investissements, sont tout ce qui a fait l'objet d'une décision spéciale de l'Assemblée communale.

M. Claude Racine prend la parole et demande le pourcentage des personnes qui bénéficient de l'aide sociale par rapport au montant figurant dans les comptes. M. Grivel lui répond qu'à présent la Commune fait partie du Service social de la Gruyère, que c'est un pot commun et que le montant est calculé selon une clé de répartition par rapport au nombre d'habitant et du potentiel fiscal de la commune. Qu'il y ait 10 ou 30 personnes à l'aide sociale, le montant à la charge de la Commune ne change pas.

La parole est donnée à M. Pierre Broye, Président de la Commission financière. Avant de lire le rapport de l'organe de révision, M. Broye relève que les comptes ont toujours été bons depuis la fusion. Effectivement, années après années on peut présenter des amortissements supplémentaires qui sont le fruit du travail non seulement du Conseil communal actuel qui regarde les dépenses et gère les fonds et le patrimoine qui lui sont confiés avec rigueur, mais c'est grâce aussi aux conseillers communaux précédents et à toute l'administration et M. Broye demande de les remercier. Pour le bilan, ce qui est intéressant de constater, c'est que sur un total de 13 millions de francs, il y a 5,7 millions cumulés par la fortune et les réserves. C'est donc une bonne base de capital, avec des finances et des moyens solides, et avec des dettes qui sont nécessaires pour couvrir les placements. L'endettement montre que la situation économique est solide, ce qui permet de voir les investissements qui sont en cours de réalisation, par exemple la HAP, avec une certaine sérénité.

Procès-verbal – Assemblée du 22 mai 2014

M. Broye rappelle que les comptes ont été révisés par l'organe de révision, la société Multifiduciaire Fribourg SA, qui a remis son rapport à la Commission financière, accompagné du formulaire officiel imposé par le Service des communes. Les comptes ont été analysés lors d'une séance avec la Commission financière et le Conseil communal qui a répondu à toutes les questions posées, aucun point n'est resté ouvert. Le bénéfice est de **Fr. 2'392.15** après comptabilisation d'amortissements supplémentaires pour Fr. 266'117.00.

M. Broye lit la prise de position complète de l'organe de révision étant donné que c'est la première année que Multifiduciaire a fonctionné en remplacement de Fiduconsult. Selon les articles 98d et 98e de la Loi sur les communes, il a été procédé à l'audit des comptes annuels, comptes de fonctionnement, d'investissement, bilan et annexe du bilan pour l'exercice. Selon l'appréciation de la fiduciaire, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux et recommande d'approuver les comptes annuels soumis.

Sur la base de toutes ces analyses et constatations, la Commission financière recommande également d'approuver les comptes 2013.

M. le Président remercie M. Broye et comme il n'y a pas de question, il invite les personnes présentes qui acceptent les comptes de fonctionnement et d'investissements 2013 à voter par main levée, en précisant que les membres du Conseil communal ne peuvent pas voter.

Les comptes de fonctionnement et d'investissements 2013 sont acceptés à l'unanimité

M. le Président tient encore à rappeler que le budget 2014 a été difficile à établir et que ce sera une année comptable charnière, compte tenu des nouvelles charges cantonales, soit un service de curatelle et des effets liés aux restrictions financières du Conseil d'Etat. Par conséquent, si les comptes 2014 seront moins bons, ce ne sera pas nécessairement lié à la halle polyvalente, mais surtout à ce surcoût de charges imposées par le Canton.

Point 3

Informations du Conseil communal

M. le Président présente 4 sujets qui n'ont pas été mentionnés dans le bulletin communal mais dont il voulait quand même faire part à l'assemblée.

Rénovation HAP, état des travaux :

Pour l'instant tout se passe bien, mis à part quelques petites surprises comme une conduite d'eau qui passait sous la halle et qu'il a fallu dévier. Le budget est à peu près tenu, pour le moment on est à fr. 200'000.00 en dessus mais tous les travaux n'ont pas encore attribué, soit environ 2,3 millions sur les 3,5 millions de prévus. Il reste des réserves confortables pour les aménagements intérieurs, notamment pour le mobilier, et comme les besoins ne seront apparemment pas aussi importants que ceux budgétisés, le cap devrait être maintenu. Des photos de l'avancement des travaux défilent à l'écran, on voit que le sous-sol est fait et le rez est en cours.

M. Marc Nicolet prend la parole et remercie le Conseil communal d'avoir pris principalement du bois régional, y compris pour le lamellé-collé de la charpente.

M. le Président précise que le message de la population pour le choix du bois suisse a bien été reçu. Il explique qu'il n'a pas été possible de prendre le bois communal, mais du bois suisse quand même. La Commune vendra son propre bois en contrepartie.

Selon le planning, la HAP sera finie pour le printemps 2015, ce qui fait que la prochaine assemblée communale ne pourra pas encore y avoir lieu.

Sentier du lac, accès piétons :

L'investissement supplémentaire de fr. 63'000.00 qui avait été demandé par l'Association du Sentier du Lac, suite aux surcoûts, a été bouclé. Des financements et donateurs supplémentaires ont été trouvés et de ce fait il restait un montant d'environ fr. 8'000.00 à disposition, sur le budget attribué par les citoyens. Ce montant a servi à faire des petits aménagements complémentaires, notamment la place en gravier à côté du bâtiment de la Société de pêche, d'autres places d'évitement et des escaliers qui avaient besoin d'être refaits. Il y a eu passablement de demandes pour que le sentier soit partiellement pour les piétons, pour les vélos, les chevaux ou autres, mais il a été décidé par l'Association qui regroupe toutes les communes autour du lac, de maintenir ce sentier exclusivement avec un accès piéton. Il est clair que lorsque le chemin passe par des routes carrossables et autorisées aux véhicules il n'y a pas de problème. Par contre en forêt où le chemin a été créé exprès, il n'y aura que des piétons.

De plus, il y a eu beaucoup de déprédation aux barrières posées. Une publication sera faite prochainement dans la Feuille officielle pour informer la population avant de poser ensuite des panneaux d'interdiction aux vélos ou autres (chiens en laisse). Les contrevenants seront amendables et c'est une volonté de toutes les communes concernées.

Procès-verbal – Assemblée du 22 mai 2014

PAL (plan d'aménagement local), état de la révision :

Un grand travail a été réalisé à fin 2012, début 2013. Au mois d'avril 2013 un projet a été déposé pour un 2^{ème} examen préalable soumis à l'Etat. La Commune attend toujours un retour qui était prévu début 2014 et qui a été annoncé pour le courant du mois de juin 2014. Ce nouveau PAL est important afin d'unifier les trois règlements communaux d'urbanisme, car actuellement Le Bry, Avry et Gumefens ont des règlements différents. Par contre, étant donné qu'il n'y a pas de nouvelle zone à bâtir, l'entrée en vigueur de la nouvelle LAT ne devrait pas trop toucher la Commune. Une fois le PAL en retour, une enquête publique et des séances d'information seront faites afin d'adopter ce nouveau plan l'aménagement local.

Population résidente :

Il y a 1'713 habitants au 22.05.2014. Il y a une tendance à une augmentation de la population. Le pic selon la tranche d'âge se situe entre 40 et 55 ans. Etant donné qu'il n'y a pas tellement de naissance, cela influencera sur le nombre de classes, mais peut-être que les nouvelles constructions sur la Commune amèneront des enfants. Ce graphique sera mis plus souvent à jour dans le journal communal.

Ralentisseurs, route de Russille :

Comme cela avait été fait pour la Route de l'Etrey qui mène au camping, des ralentisseurs ont également été installés à la Route de Russille. Cette route est en principe interdite aux poids lourds, mais certains l'empruntent quand même. Cette mesure est provisoire et non définitive, d'autres mesures devront également être prises dans certains quartiers, mais avant il faut attendre le retour du PAL. Il ne sera pas possible de prendre d'autres mesures plus restrictives si on ne traite pas l'ensemble de la Commune. L'analyse de ces futures mesures aura aussi un coût, il faudra mandater un urbaniste et pour cela demander l'avis de la population. Pour Russille qui est une route étroite, il y a beaucoup de circulation et il a été constaté que les habitants de Gumefens passent par là pour rejoindre Le Bry.

Point 6.

Divers

M. Jean-Jacques Reynaud demande si d'autres règlements que le PAL ne sont pas unifiés. Selon M. le Président, c'est le seul règlement qui est encore en trois versions. Les règlements actuels sont difficiles à appliquer étant donné que les distances aux limites, les indices et autres sont différents d'une ancienne commune à l'autre, et de ce fait beaucoup de dérogations doivent être données. Un exemple, les toits plats sont autorisés à Gumefens et Le Bry mais pas à Avry-devant-Pont. Il faudra également unifier la dénomination des zones.

M. Jean-Jacques Reynaud demande si l'état des bâtiments communaux est contrôlé de temps en temps, car celui de l'ancienne école de Gumefens se dégrade. Il estime que si on le laisse se délabrer, ça coûtera plus cher de le réparer après. M. Marcel Schmutz dit que la tournée des bâtiments a été faite, mais que les devis pour les réparations n'ont pas été demandés, il n'y a pas d'argent pour le moment. M. le Président précise qu'il y a quand même des travaux qui interviennent sur l'école de Gumefens, soit le changement de fenêtres et la pose de protection pour les enfants. Il a constaté qu'effectivement la façade de l'ancien bâtiment est tâchée, ce n'est pas le crépi qui part, il faudra contrôler si cela est dû à l'humidité.

M. René Bifrare demande si les ralentisseurs de trafic à la Route du Russille seront enlevés pour l'hiver ? M. le Président répond que oui, en octobre ou novembre. Ces ralentisseurs ont été mis d'entente avec le quartier suite à la pétition des habitants, il y a trop de trafic, la route est étroite et sans passage à piétons. Il faudra faire le point sur cette situation cet automne pour voir s'ils seront reposés l'année prochaine.

M. Jean-Pierre Bapst signale que le mur du jardin du bâtiment communal de la Cornache est passablement dégradé. M. Marcel Schmutz se demande s'il ne faudrait pas l'enlever et le remplacer par une barrière. M. Bapst en profite pour remercier la Commune pour les tables posées en Russille et au bord du lac. M. le Président précise que certaines tables ont été mises et présent en charge par l'Association du Sentier du Lac. Il informe également qu'il y a pas mal de bancs délabrés et que ça fait longtemps que la Commune est sans réponse et sans nouvelle de la Société de développement.

M. Marcel Sottas demande quand auront lieu les travaux pour les séparatifs à Malamoillie. M. Jean-Claude Balmer avise que la mise à l'enquête se fera début juin et les travaux sont prévus au mois de septembre, certains travaux sur place ont déjà été faits.

M. Sottas demande également où en sont les travaux pour « Les Terrasses d'Ogoz ». M. le Président a reçu ce jour une réponse du promoteur, il attend la disponibilité de l'entreprise et les travaux devraient démarrer en juin 2014. Ils ont un nouveau permis depuis mai 2013, valable deux ans. M. Sottas demande combien de bâtiments font partie de cette mise à l'enquête et le pourcentage de la surface. M. le Président lui répond qu'il y a deux parcelles, soit tout le bas et le dessus de la route avec une parcelle au fond où il y a la cabane de chantier. Le permis actuel ne porte que sur les deux premiers immeubles et non sur les quatre prévus lors du premier permis de construire de 1993. Même s'il y a eu une analyse complète pour l'aménagement de toute la zone, le souci actuel est que seulement deux immeubles se construisent au fond du talus et c'est tout.

Procès-verbal – Assemblée du 22 mai 2014

La Commune a reçu la garantie que le promoteur a les moyens pour réaliser le projet, par contre c'est l'inconnue de savoir si tout va pouvoir se vendre et si l'entier sera réalisé.

M. Pierre-Justin Morard revient sur un sujet discuté lors d'une précédente assemblée, soit un différend que la Commune aurait avec l'Etat et l'entreprise qui a rénové la route cantonale Avry-Le Bry. Pour M. le Président il ne s'agit pas d'un différend et rappelle que la Commune avait été avisée au dernier moment des travaux, juste après l'Assemblée des budgets. Ce qui se passe de particulier aujourd'hui, c'est que la Commune n'a toujours aucun document qui donne un chiffre précis ni aucune facture reçue concernant le montant des travaux, juste une somme annoncée oralement. Rien n'a été payé à ce jour. Par contre il semblerait qu'il y a un litige entre l'Etat et l'entreprise qui a réalisé les travaux, c'est la raison pour laquelle le marquage au Bry n'est toujours pas fait, car on ignore encore si un nouveau tapis devra être posé. Ce qu'il faut savoir néanmoins, c'est que dès que l'Etat aura établi sa facture, le prélèvement se fera automatiquement sur le compte de la Commune et on se retrouvera de nouveau devant le fait accompli.

M. Jean-Pierre Bifrare s'inquiète de l'état du chemin pour piétons au Bry se situant en retrait d'environ 2 mètres entre la route de la déchetterie jusqu'au quartier de Monteau. Ce chemin est long d'environ 200 mètres et avait été réalisé il y a une quinzaine d'année, à l'époque où lui-même était Syndic, à la suite de plusieurs réclamations. Il n'est pas goudronné et était équipé de lanternes. Aujourd'hui il est en train de disparaître car il n'est plus entretenu. Selon lui, il a sa raison d'être puisque c'est une zone à 80 km/heure. De plus les piétons ne le voyant plus marchent directement sur le bord de la route cantonale. Il demande qu'il soit remis en état avec une couche de gravillon et éviter que les grandes herbes y poussent. La Commune n'est pas propriétaire du fond, mais c'est une utilisation du domaine public. M. Yvan Maillard informe que la limitation passera à 60 km/heure sur ce tronçon, une mise à l'enquête a passée dans la feuille officielle en avril 2014.

M. Bernard Morard demande si la Commune va suivre la mode de couper ou diminuer l'éclairage public une partie de la nuit. M. le Président répond qu'une analyse avait été faite avec le Groupe E. Il faut savoir qu'on ne peut pas simplement couper comme ça, il faut changer un certain nombre de pièces sur les lampadaires et le coût était estimé à environ fr. 55-60'000.00. Le calcul avait été fait pour connaître l'économie possible, mais il fallait compter près de 20 ans pour récupérer l'investissement, ce n'était donc pas une priorité. M. Yvan Maillard confirme qu'une source extérieure ne peut pas être coupée comme ça, il y faut échanger certains équipements électromécaniques qui sont à l'intérieur des luminaires et des sources. De plus, les luminaires ne sont en général pas adaptés et il faut tous les remplacer. Puis, il y a tout un nouveau système à penser car il faut toute une technologie pour gérer ça, étant donné qu'il n'est pas possible de mettre une horloge sur chaque lampadaire. Mais comme à présent la technologie avance, entre autre avec les LED, c'est un sujet qui devra être revu pour voir les intérêts que peut y avoir la Commune. Les services de l'environnement poussent les communes à économiser de l'énergie, mais pas que pour l'éclairage public, également pour les chauffages. M. Maillard rappelle que la Commune a déjà un avantage, puisque des centrales de chauffe au bois ont déjà été réalisées.

M. Jean-Jacques Reynaud demande qu'un effort soit fait dans le développement durable et qu'il faudrait investir dans ce genre de projet, sans toujours dire qu'il n'y a pas d'argent, à un moment donné il faut faire des frais. M. Marcel Schmutz lui explique qu'en plus tous les passages à piétons doivent rester illuminés. M. Michel Grivel relève que les installations d'éclairages ne sont pas vieilles.

M. Pierre Aviolat demande le pourcentage d'économie possible par rapport à la consommation actuelle globale. M. Maillard dit que par rapport à l'étude qui avait été faite, et vu l'évolution du marché dans ce domaine on ne peut pas comparer. Il faudra reprendre tout ça et remettre ce projet au goût du jour, on pourrait peut-être imaginer des économies de 30 ou 50 %, en sachant qu'après il faudrait voir aussi comment seraient gérés les points lumineux et les horaires.

M. Yvan Crettenand s'interroge quant à la barrière posée en haut de la Route de Thusy, située très loin du lac. Cette solution est impraticable et ne va pas inviter les gens à aller faire un pique-nique en famille au bord du lac, il demande comment descendre à pied depuis la place de parc avec tout le matériel. Comme le sujet a déjà été discuté dans une précédente assemblée, M. le Président rappelle juste que cette barrière n'est pas une demande de la Commune mais des habitants du quartier, payée par eux. La participation communale est de fr. 2'000.00 sur un budget de fr. 15'000.00. La fermeture n'est prévue qu'en haute saison. De plus, comme le sentier du lac passe par cette route étroite et vu l'affluence de trafic, il y a même eu des jeunes qui faisaient la course en haut de cette route, en cas d'accident ça serait la Commune qui serait jugée de ne pas avoir agi. Il n'y a pas eu d'opposition lors de la mise à l'enquête, si ce n'est une par rapport aux places de parc. Les préavis de l'Etat sont positifs, deux services sont venus voir avant la mise à l'enquête. M. le Président précise que l'année d'avant, il y a eu 5 interventions de la police de proximité.

Ce tronçon n'est pas un secteur privé, il est accessible à pied ou en vélo. D'autres accès véhicules, proche du lac, existent au Bry et à Gumefens (avec places de parc vers le terrain de football).

M. Crettenand demande comment descendre cette route avec un fauteuil roulant. M. Yvan Maillard lui pose la question s'il est déjà allé là-bas, en voiture, en période estivale en plus le week-end, apparemment pas. C'est un énorme problème, car les gens se parquent n'importe où, malgré les interdictions, et sont introuvables pour déplacer les véhicules gênants.

Procès-verbal – Assemblée du 22 mai 2014

M. Crettenand estime que ce sujet aurait dû être discuté en assemblée et que des places de parc auraient dues être faites le long du chemin. M. le Président et M. Maillard rappellent que le bord de la route n'est pas du terrain communal, que le chemin ne peut pas être élargi et que toute la zone située près du lac est en zone de protection de la nature. Il est possible de stationner ailleurs, par exemple à la Cantine où l'accès piéton au « Pavillon » a été refait.

Mme Denise Liard souhaite savoir pourquoi c'est fauché autour de cette barrière alors que les bancs au bord du lac ne sont pas entretenus, il faut s'asseoir sur les orties.

M. Marc Nicolet donne des compléments concernant cette barrière. Il estime qu'il y a eu un grave déficit de communication de la part de la Commune. Il ne s'est pas senti informé car il n'a pas la Feuille officielle, d'ailleurs il demande qui l'a reçoit dans les habitants présents. Pour lui c'est une solution radicale, violente et injuste d'avoir posé cette barrière.

M. le Président conteste l'absence d'information, dans la mesure où il y a eu la publication prévue dans la feuille officielle, un affichage aux trois piliers publics de la Commune ainsi qu'un article dans le journal La Gruyère. Cette mise à l'enquête a d'ailleurs été simultanée avec la fermeture de l'accès « route Le Châtillon » (route en dessus du garage de la Cantine pour monter à Châtillon). Il y a eu 5 ou 6 oppositions pour la fermeture de l'accès à Châtillon, donc il ne faut pas dire que la population n'a pas vu les publications et n'a pas été informées. Il prend note qu'aujourd'hui un certain nombre de personnes n'est pas d'accord avec cette barrière, mais c'est la Préfecture qui tranche avec un permis.

M. Jean-Pierre Bifrare demande qui entretient cette place et cette barrière. M. le Président répond que c'est la Commune qui fait l'entretien. Il demande également comment font les gens qui ont leur bateau là-bas pour s'y rendre. M. Maillard lui dit que toutes les personnes concernées auront l'accès et sont au courant des démarches.

M. Benz intervient et demande s'il faut impérativement lire la Feuille officielle pour être informé. M. le Président lui répond que c'est bien la voie officielle de publication, en plus des piliers publics. Dans cette affaire, il y a même eu un article dans le journal La Gruyère.

M. Steve Rime demande si un chemin est prévu entre la laiterie et Gumefens. M. le Président informe que cette question des trottoirs est récurrente. La fusion des anciennes communes impliquerait également de joindre les villages par des accès piétons. Il est évident qu'il y a des besoins mais ce n'est pas possible de tout faire en même temps. L'autre souci pour créer un chemin ou un trottoir est que si le terrain n'est pas communal, il faut l'autorisation du propriétaire du fonds et que s'il n'y a pas d'accord, il faut procéder à l'expropriation, ce qui peut durer quelques années. M. Yvan Maillard donne une information complémentaire, par rapport au nouveau PAL, une étude avait été faite pour la mobilité douce, mais tant que le PAL n'est pas accepté on ne peut pas avancer avec ça.

Comme il n'y a pas d'autres remarques, M. le Président clos l'Assemblée et remercie la Société de pêche qui va servir le verre de l'amitié. Il souhaite un bon été à chacun et donne rendez-vous à l'Assemblée des budgets cet automne.

L'Assemblée est levée à 21h30.

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 10 juin 2014



Planification des investissements 2015 - 2020

Planification des investissements entre 2015 - 2020													
LIBELLÉS		CHARGES						PRODUITS					
Total général		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Bénéfice / perte		-	-	-	-	-	-	1'082'125.00	920'000.00	970'000.00	390'000.00	190'000.00	-10'000.00
		4'090'000.00						3'542'125.00					
N° Type	LIBELLES	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2015	2016	2017	2018	2019	2020
15	A Stand de tir (dépollution)				200'000.00			80'000.00					
16	A Stand de tir (transformation)	50'000.00											
29	A Rénovation Gumeffens (bât. École)			100'000.00									
29	A Réfection mur école Le Bry		80'000.00										
62	A Entretien routes et trottoirs	790'000.00	200'000.00	200'000.00	200'000.00	200'000.00	200'000.00	400'000.00					
62	A Routes cantonales, accès lac			600'000.00									
70	A Adduction d'eau "Malamoille"	50'000.00						7'875.00					
70	A Adduction d'eau "compteurs d'eau"	60'000.00											
70	A PIEP réalisation hydraulique	25'000.00		80'000.00									
71	A Séparatif Mailamolle (réal.)	445'000.00	250'000.00										
71	A Taxes de raccordement							10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00
79	A Parking public Ogoz		200'000.00										
79	A Etude accès zone "Les Marais"		200'000.00										
79	A PAL - finalisation	80'000.00											
945	A Aménagement mur "La Cornache"	30'000.00											
9420	A Place parc centre village/église	50'000.00											
940a	A Intérêts	43'285.00	36'800.00	38'800.00	38'800.00	15'600.00	7'600.00						
940b	A Amortiss. Oblig.	43'285.00	36'800.00	38'800.00	15'600.00	7'600.00	-400.00						

Budget de fonctionnement 2015

Budget de fonctionnement			Budget 2015		Budget 2014	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	C. Tornare	690'258.00	160'274.00	693'886.00	158'150.00
01	ASSEMBLEE COMMUNALE, CONSEIL, COMMISSIONS		116'428.00		115'428.00	
02	ADMINISTRATION GENERALE		572'228.00	160'274.00	569'024.00	158'150.00
09	BATIMENTS ADMINISTRATIFS		1'602.00		9'434.00	
1	ORDRE PUBLIC		141'424.70	30'000.00	226'387.45	102'000.00
12	JUSTICE	C. Tornare	45'718.20		59'000.00	
14	POLICE DU FEU	M. Schmutz	79'900.00	30'000.00	78'900.00	30'000.00
15	MILITAIRE	Y. Maillard	6'792.00		8'500.00	
16	PROTECTION CIVILE	Y. Maillard	9'014.50		79'987.45	72'000.00
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	MC Fragnière	2'256'302.75	115'594.45	2'186'707.15	117'921.20
20	ECOLE ENFANTINE		191'475.85	17'500.00	189'563.15	17'500.00
21	CYCLE SCOLAIRE OBLIGATOIRE		1'416'422.50	80'094.45	1'362'336.50	82'421.20
22	ECOLEES SPECIALISEES		290'158.40		293'210.50	
23	FORMATION PROFESSIONNELLE		44'205.00		39'799.00	
29	ADMINISTRATION SCOLAIRE		314'041.00	18'000.00	301'798.00	18'000.00
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	Y. Maillard	155'468.15	2'000.00	135'477.80	1'000.00
30	CULTURE		65'526.15		54'319.80	
34	SPORTS	M. Grivel	80'442.00	2'000.00	71'858.00	1'000.00
35	AUTRES LOISIRS, COLONIES		2'000.00		2'000.00	
39	CULTE, EGLISE		7'500.00		7'300.00	
4	SANTE	F. Morard	445'771.25	10'000.00	435'403.60	10'000.00
40	HOPITAUX		68'013.05		65'278.00	
41	HOMES MEDICALISES		305'388.70		297'925.10	
44	SOINS AMBULATOIRES		56'219.50		56'050.50	
46	SERVICE MEDICAL DES ECOLES		16'000.00	10'000.00	16'000.00	10'000.00
47	CONTROLE DES DENREES ALIMENTAIRES		150.00		150.00	
5	AFFAIRES SOCIALES	F. Morard	867'039.60	6'500.00	826'772.45	5'000.00
50	AVS/APG/AI/ASSURANCE CHOMAGE			1'500.00		1'500.00
54	PROTECTION DE LA JEUNESSE	MC Fragnière	53'500.00	5'000.00	54'500.00	3'500.00
55	INVALIDITE		405'103.05		383'747.95	
56	ENCOURAGEMENT CONSTRUCTION DE LOGEMENTS		20'000.00		20'000.00	
57	PERSONNES 3EME AGE		8'500.00		6'500.00	
58	AIDE SOCIALE		379'936.55		362'024.50	
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	F. Morard	489'004.00	8'000.00	508'940.00	23'000.00
62	ROUTES COMMUNALES, GENIE CIVIL		427'728.00	8'000.00	448'862.00	20'000.00
65	TRAFIC REGIONAL		61'276.00		60'078.00	3'000.00
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT		768'819.00	684'100.00	747'895.00	655'100.00
70	APPROVISIONNEMENT EN EAU	JC Balmer	177'700.00	177'700.00	171'700.00	171'700.00
71	PROTECTION DES EAUX	JC Balmer	343'000.00	343'000.00	328'000.00	328'000.00
72	ORDURES MENAGERES	M. Schmutz	185'087.00	148'400.00	175'424.00	145'400.00
74	CIMETIERE	M. Schmutz	1'368.00		1'368.00	
75	CORRECTION EAUX, ENDIGUEMENTS	Y. Maillard	12'000.00		6'000.00	
78	PROTECTION DE LA NATURE	Y. Maillard	3'000.00		3'000.00	
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Y. Maillard	46'664.00	15'000.00	62'403.00	10'000.00

Budget de fonctionnement 2015

8	ECONOMIE		275'386.55	184'720.00	251'541.45	153'866.00
80	AGRICULTURE	M. Grivel	2'747.00		2'757.00	
801	ALPAGE (exploitation)	M. Grivel	11'564.00	20'500.00	14'564.00	20'500.00
81	FORETS	M. Schmutz	162'220.00	162'220.00	131'366.00	131'366.00
83	TOURISME	Y. Maillard	98'855.55	2'000.00	102'854.45	2'000.00
9	FINANCES ET IMPOTS	M. Grivel	1'138'888.00	5'900'997.30	1'233'561.00	5'836'964.75
90	IMPOTS		31'000.00	4'360'593.30	29'000.00	4'150'882.75
930	PEREQUATION FINANCIERE			248'436.00		298'493.00
940	INTERETS ET AMORTISSEMENTS OBLIGATOIRES		555'095.00	555'093.00	646'814.00	671'897.00
941	IMMEUBLE PATRIM.FINANC.LE BRY	M. Schmutz	19'698.00	10'000.00	19'704.00	10'000.00
9420	IMMEUBLES DIVERS AVRY	M. Schmutz	8'800.00	1'110.00	8'800.00	960.00
	ECOLE Y.C.BAT.COMMUNAL					
9421	GUMEFENS	M. Schmutz	207'890.00	239'890.00	195'874.00	227'874.00
943	IMMEUBLE COMMUNAL AVRY	M. Schmutz	216'257.00	286'920.00	231'831.00	276'920.00
944	PARCHETS	M. Grivel	8'300.00	42'000.00	8'300.00	42'000.00
945	IMMEUBLE CORNACHE AVRY	M. Schmutz	64'148.00	95'200.00	65'538.00	95'200.00
946	HALLE LE BRY	M. Schmutz	4'700.00	750.00	4'700.00	750.00
99	POSTES NON VENTILABLES	M. Grivel	23'000.00	61'005.00	23'000.00	61'988.00

Récapitulation du budget de fonctionnement		Budget 2015		Budget 2014	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	690'258.00	160'274.00	693'886.00	158'150.00
1	ORDRE PUBLIC	141'424.70	30'000.00	226'387.45	102'000.00
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	2'256'302.75	115'594.45	2'186'707.15	117'921.20
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	155'468.15	2'000.00	135'477.80	1'000.00
4	SANTE	445'771.25	10'000.00	435'403.60	10'000.00
5	AFFAIRES SOCIALES	867'039.60	6'500.00	826'772.45	5'000.00
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	489'004.00	8'000.00	508'940.00	23'000.00
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	768'819.00	684'100.00	747'895.00	655'100.00
8	ECONOMIE	275'386.55	184'720.00	251'541.45	153'866.00
9	FINANCES ET IMPOTS	1'138'888.00	5'900'997.30	1'233'561.00	5'836'964.75
	TOTALISATION	7'228'362.00	7'102'185.75	7'246'571.90	7'063'001.95
	Résultat		126'176.25		183'569.95



Commentaires Budget de fonctionnement 2015

Les commentaires suivants, classés par chapitre, ont pour but d'expliquer les différences les plus importantes par rapport au budget 2014, et de donner quelques chiffres à titre d'information.

Le budget 2015 se solde par un déficit de Fr. 126'176.95

Total des charges pour 2014 : Fr. 7'228'000.- en diminution de Fr. 18'000.-

Total des revenus pour 2014 : Fr. 7'102'000.- en augmentation de Fr. 39'000.-

La différence entre les charges et les revenus pour 2015 nous donne le déficit du budget 2015, soit de Fr. 126'000.- (arrondi)

Aux revenus et aux charges, sont soustraites les imputations internes de Fr. 837'000.-, ce qui donne un total des charges de Fr. 6'391'000.- et des revenus de Fr. 6'265.000.- (soit environ 3'600.- de revenu calculé sur 1'740 habitants)

La Population légale au 31.12.2013 était de 1'711 habitants.

Le déficit pour 2015 est inférieur de Fr. 57'000.- par rapport au budget 2014, les effets principaux sont la diminution de la charge d'amortissement d'environ Fr. 100'000.-, les taux d'intérêts très bas et l'augmentation des impôts sur le revenu des personnes physiques d'environ Fr. 190'000.-. De ce fait, nous avons pu absorber les différentes augmentations de charges et la diminution de la péréquation financière cantonale de Fr. 50'000.-. Le déficit est ramené à 2%, soit une diminution de 1%, ce qui donne une petite marge de manœuvre pour les futures augmentations de charges du Canton et des associations de communes, avant une augmentation d'impôts comme précisé dans les anciens commentaires. (Sous réserve toutefois du rendement de l'impôt)

Chapitre 0 : Administration

Traitements et jetons du Conseil communal : Fr. 85'000.- (information)

Traitements du personnel administratif : Fr. 277'000.- (brut)

Total personnel administratif 3.1 équivalent plein temps

Chapitre 2 : Ordre public

12 - Justice

Service de curatelle Fr. 46'000.- (- Fr. 13'000.-)

Chapitre 2 : Enseignement et formation

20 - Ecole enfantine

Participation aux dépenses cantonales de Fr. 178'000.- (+ Fr. 3'000.-)

Subvention cantonale transports de Fr. 17'000.-

21 - Cycle scolaire obligatoire

Participation aux dépenses cantonales, école primaire de Fr. 686'000.- (idem 2014)

Participation aux dépenses régionales, école secondaire de Fr. 389'000.- (+ Fr. 25'000.-)

Ecole secondaire, participation intérêts/amortissement de Fr. 131'000.- (+ Fr. 4'000.-)

Subvention cantonale transports de Fr. 73'000.-

23 - Formation professionnelle

Bourses d'apprentissage et d'études (Fr. 300.- par année) Fr. 25'000.- (+ Fr. 7'000.-)

Chapitre 3 : Culte culture et loisirs

30 - Culture

Participation aux dépenses du Conservatoire de Fr. 44'000.- (+ Fr. 10'000.-)

Dons aux sociétés à but culturel de Fr. 16'500.- (pour information)

34 - Sports

Dons aux sociétés sportives de Fr. 20'000.00 (pour information)

Chapitre 4 : Santé

41 - Homes médicalisés

Participation aux dépenses cantonales de Fr. 263'000.- (- Fr. 3'000.-)

Frais financiers pour personnes en home de Fr. 32'000.- (montant variable)

Commentaires Budget de fonctionnement 2015

Chapitre 5 : Affaires sociales

55 - Invalidité

Participation aux dépenses cantonales de Fr. 405'000.- (+ Fr. 21'000.-)

58 - Aide sociale

Participation au Service social la Gruyère de Fr. 203'000.- (+ Fr. 14'000.-)

Participation au Service d'aides familiales de Fr. 128'000.- (+ Fr. 3'000.-)

Chapitre 6 : Transports et communications

62 - Routes communales, Génie civil

Traitement pour le personnel édilitaire de Fr. 157'000.- (*brut*)

Equivalent à 2 postes à plein temps.

Frais éclairage public de Fr. 26'000.- (*pour information*)

65 - Trafic régional

Participation au trafic régional de Fr. 61'000.- (+ Fr. 1'000.-)

Chapitre 7 : Protection et aménagement de l'environnement

70 - Approvisionnement en eau

Location de compteurs et abonnements de Fr. 86'000.- (+ Fr. 1'000.-)

Vente d'eau de Fr. 91'000.- (+ Fr. 5'000.-)

71 - Protections des eaux

Taxes d'utilisation du réseau d'épuration de Fr. 340'000.- (+ Fr. 15'000)

Participation à la STEP de Fr. 134'000.- (+ Fr. 20'000.-)

Bénéfice du compte de Fr. 104'000.00 (*versé au fond de réserve*)

72 - Ordures ménagères

Frais de ramassage : Fr. 140'000.-

Taxe de base : Fr. 65'000.-

Taxe proportionnelles aux sacs : Fr. 54'000.-

Taux de couverture à 80%

Chapitre 8 : Economie

81 - Forêts

Prestations entreprises forestières : Fr. 145'000.-

Vente de bois et copeaux : Fr. 149'000.-

Attribution réserve forêt : Fr. 3'000.-

83 - Tourisme

Contribution à ARG de Fr. 42'000.- (+ Fr. 5'000.-)

Participation à « Gruyère Tourisme » de Fr. 13'000.- (*idem 2014*)

Contribution « Régionalisation des sports » de Fr. 22'000.- (+ Fr. 2'000.-)

Chapitre 9 : Finances et Impôts

90 - Impôts

Le revenu des impôts (personnes physiques) est d'environ 3,45 millions de francs (+ Fr. 194'000.-)

Le revenu des impôts (personnes morales) est de Fr. 75'000.- (*idem 2014*)

Les impôts irréguliers budgétisés à environ 50% représentent Fr. 270'000.- (*comptes 2013 Fr. 400'000.-*)

La contribution immobilière s'élève à Fr. 425'000.- (+ Fr. 15'000.-)

Participation à l'impôt cantonal sur les véhicules, recettes de Fr. 117'000.- (- Fr. 2'000.-)

Impôts sur les chiens s'élèvent à Fr. 11'000.- (- Fr. 1'000.-)

930 - Péréquation financière

Péréquation des ressources / revenus Fr. 187'000.- (- Fr. 42'000.-), Pont-en-Ogoz est bénéficiaire

Péréquation des besoins / revenus Fr. 62'000.- (- Fr. 8'000.-) toutes les communes sont bénéficiaires

940 - Intérêts et amortissements obligatoires

La charge annuelle d'intérêts est estimée à Fr. 203'000.- (+ Fr. 11'000.-)

La charge totale des amortissements obligatoires s'élève à Fr. 352'000.- (- Fr. 103'000.-)

Commentaires Budget de fonctionnement 2015

943 - Immeuble communal (secteur Avry)

Le résultat prévu est de Fr. 71'000.- (bénéfice 2013 Fr. 15'000.-)

944 - Parchets

Locations des parchets de Fr. 42'000.- (bénéfice 2013 Fr. 39'000.-)

945 - Immeuble La Cornache (secteur Avry)

Le résultat prévu est de Fr. 31'000.- (bénéfice 2013 Fr. 37'000.-)

99 - Postes non ventilables

Recettes extraordinaire 2^{ème} année d'école enfantine, 6^{ème} et dernière tranche Fr. 58'000.-
(108 naissances cumulées dans notre commune de 2008 à 2013)



Michel Grivel

Budget d'investissement 2015

Budget d'investissements		Budget 2015		Budget 2014	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION C. Tornare			600'000.00	
09	BATIMENTS ADMINISTRATIFS			600'000.00	
09.503.00	Achat terrain hoirie Lauper			600'000.00	
1	ORDRE PUBLIC	65'000.00		65'000.00	
15	MILITAIRE Y. Maillard	65'000.00		65'000.00	
15.503.10	Assainissement stand tir	15'000.00		15'000.00	
15.505.00	Transformation du stand de tir	50'000.00		50'000.00	
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS Y. Maillard	1'580'000.00		3'480'000.00	
34	SPORTS M. Grivel	1'530'000.00		3'430'000.00	
34.503.00	Etude de rénovation de la salle de sports	30'000.00		30'000.00	
34.503.10	Rénovation de la salle de sports (réalisation)	1'500'000.00		3'400'000.00	
35	AUTRES LOISIRS, COLONIES	50'000.00		50'000.00	
35.565.10	Part. au Port En Redon	50'000.00		50'000.00	
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS F. Morard	1'025'000.00	400'000.00	1'035'000.00	400'000.00
62	ROUTES COMMUNALES, GENIE CIVIL	1'025'000.00	400'000.00	1'035'000.00	400'000.00
62.501.50	Rénovation routes et trottoirs 2012	125'000.00		125'000.00	
62.501.60	Rénovation routes et trottoirs 2013	110'000.00		110'000.00	
62.501.70	Rénovation routes AF 2014	790'000.00		800'000.00	
62.661.00	Subventions cantonales		400'000.00		400'000.00

Budget d'investissement 2015

7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT		1'240'000.00	131'375.00	1'065'000.00	123'500.00
70	APPROVISIONNEMENT EN EAU	JC Balmer	715'000.00	81'375.00	580'000.00	73'500.00
70.501.80	Captage RFSM		580'000.00		580'000.00	
70.501.90	Adduction d'eau "Malamoillie"		50'000.00			
70.502.00	Adduction d'eau "compteurs d'eau"		60'000.00			
70.502.10	PIEP réalisation hydraulique		25'000.00			
70.610.00	Taxes de raccordements			7'500.00		7'500.00
70.669.00	Subvention Ecab			73'875.00		66'000.00
71	PROTECTION DES EAUX	JC Balmer	445'000.00	50'000.00	470'000.00	50'000.00
71.501.40	Séparatif "Malamoillie" (étude)				20'000.00	
71.501.50	Séparatif "Malamoillie" partie I (réalisation)		445'000.00		450'000.00	
71.610.00	Taxes de raccordements			50'000.00		50'000.00
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Y. Maillard	80'000.00		15'000.00	
79.501.00	Révision RCU				15'000.00	
79.501.40	Complément révision PAL		80'000.00			
9	FINANCES ET IMPOTS	M. Grivel	270'000.00		250'000.00	
945	IMMEUBLE CORNACHE AVRY	M. Schmutz	270'000.00		250'000.00	
945.500.0	Isolation de "La Cornache"		240'000.00		250'000.00	
945.503.0	Aménagement extérieur (mur) "La Cornache"		30'000.00			

Récapitulation du budget d'investissements		Budget 2015		Budget 2014	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION			600'000.00	
1	ORDRE PUBLIC	65'000.00		65'000.00	
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	1'580'000.00		3'480'000.00	
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	1'025'000.00	400'000.00	1'035'000.00	400'000.00
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	1'240'000.00	131'375.00	1'065'000.00	123'500.00
9	FINANCES ET IMPOTS	270'000.00		250'000.00	
TOTALISATION		4'180'000.00	531'375.00	6'495'000.00	523'500.00
Résultat			3'648'625.00		5'971'500.00
Y compris reports des années précédentes de CHF 3'411'500.00					

Investissements 2015

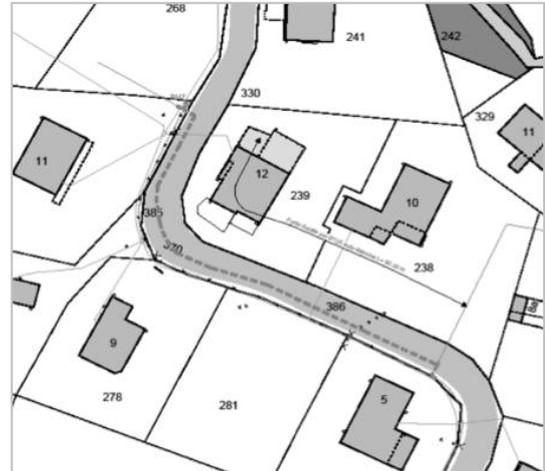
Rénovation du réseau d'eau potable à Malamoillie, secteur Gumefens

FR 50'000.--

Afin d'assainir un tronçon du réseau d'eau potable du secteur Malamoillie à Gumefens, le Conseil Communal vous propose un investissement pour la mise à neuf de la conduite existante qui est régulièrement abîmée. Dans ce secteur, des courants vagabonds perforent fréquemment la conduite d'eau. Cette dernière se trouve à une grande profondeur et sous d'autres conduites. A chaque fois que nous intervenons, des frais importants sont à déplorer pour la réparation. Nous profitons de la mise en séparatif des eaux usées afin de regrouper ces travaux.

Cet investissement est financé par un emprunt bancaire.

Jean-Claude Balmer



Lecture à distance des compteurs d'eau

FR 60'000.--

Pour procéder à la lecture à distance des compteurs d'eau potable, le Conseil communal vous propose l'achat de ces appareils.

L'employé procédera à distance à la lecture du compteur d'eau potable et le relevé sera transmis directement à la caisse pour facturation.

Les avantages de ce système sont les suivants :

- ✓ éviter les erreurs de lecture ou de report
- ✓ pas besoin d'une personne présente pour le relevé
- ✓ faire les contrôles à n'importe quel moment
- ✓ gagner du temps

Cet investissement est financé par un emprunt bancaire.

Jean-Claude Balmer



Etablissement du PIEP, réseau d'eau potable 1^{ère} partie, schéma hydraulique

FR 25'000.--



Pour se mettre en règle vis-à-vis de la loi cantonale sur l'eau potable, nous devons établir un plan de situation générale avec un calcul hydraulique. Ce document est une première étape de la planification stratégique de l'approvisionnement du territoire communal en eau potable « PIEP ». La deuxième étape sera le relevé de toutes les conduites et vannes afin d'obtenir le réseau d'eau potable de toute la Commune.

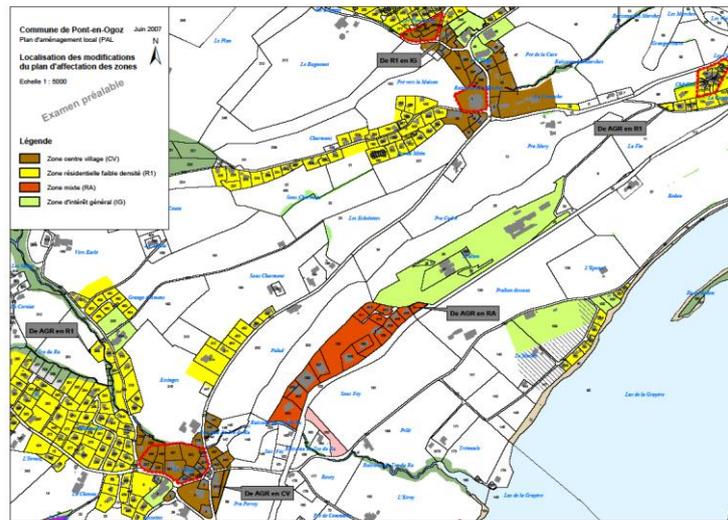
Cet investissement est financé par un emprunt bancaire.

Jean-Claude Balmer

Investissements 2015

Complément pour révision du nouveau PAL

FR 80'000.--



Les travaux de révision du PAL sont en cours. Toutefois, selon la nouvelle réglementation sur l'aménagement du territoire, des travaux supplémentaires sont nécessaires pour corriger et compléter les documents de révision du PAL. Aussi, un crédit supplémentaire est demandé aux citoyens pour terminer cette révision et la mettre à l'enquête.

Yvan Maillard

Mur du jardin du bâtiment « La Cornache »

FR 30'000.--

Le mur d'enceinte et du jardin du bâtiment communal La Cornache est en très mauvais état. Aussi, le Conseil communal propose de le démolir. Certaines parties pourraient toutefois être conservées et un aménagement complémentaire n'est pas exclu.

Marcel Schmutz



Participation à la rénovation de la place de parc de la paroisse

FR 50'000.--

Compte tenu de l'usage de la place de parc de l'église par la Commune, nous vous proposons de participer à sa réfection à raison de trois quarts des frais, le quart restant sera supporté par la paroisse.

Etant donné le mauvais état de cette place, la rénovation du revêtement se justifie, notamment avec les nouveaux aménagements extérieurs de la HAP,

Le Conseil communal

Information communales

Fermeture du bureau communal

**Le bureau communal sera fermé du
vendredi 19 décembre 2014 au dimanche 4 janvier 2015**



Distribution de sapins de Noël

La traditionnelle distribution de sapins de Noël aura lieu

**le samedi 13 décembre 2014
à la déchetterie de Le Bry
de 10h00 à 12h00**



Les sapins vous seront remis à titre gracieux, un don pourra être fait en faveur des bûcherons. Ils vous en remercient par avance.

Commission scolaire

Nous tenons à remercier chaleureusement Mme Chantal Bise qui a œuvré en qualité de secrétaire de la Commission scolaire pour son travail accompli et lui présentons nos meilleurs vœux pour son avenir.

Bienvenue à sa remplaçante, Mme Sylvie Barras, à qui nous souhaitons beaucoup de satisfaction dans sa nouvelle fonction.

Accueil extrascolaire

Le sondage concernant l'évaluation des besoins en matière d'accueil extrascolaire a été distribué, courant octobre et lors des réunions de parents, dans toutes les classes de notre Commune.

Chaque famille intéressée pouvait obtenir ce sondage auprès de l'enseignant(e) ou auprès du membre de la Commission scolaire présent lors de ces réunions. Le sondage a également été envoyé à toutes les familles ayant des enfants qui débiteront leur scolarité à la rentrée 2015.

75 sondages ont ainsi été distribués et 48 nous sont revenus dûment complétés, avec 38 familles intéressées. Les horaires nécessitant un besoin d'accueil extrascolaire se situent principalement durant la pause de midi ainsi que l'après-midi après l'école.

Les informations définitives liées à l'ouverture de l'accueil pour la rentrée 2015-2016 seront données dans le courant du printemps 2015.

Informations communales

Inspection du corps des sapeurs-pompiers ABG – Pont-en-Ogoz

Lors de l'inspection du **20 septembre 2014**, tous les thèmes inspectés ont été réussis, avec une excellente note.

Le Conseil communal adresse ses plus sincères félicitations et remerciements à l'Etat Major et son corps des sapeurs-pompiers pour les excellents résultats lors de cette inspection, ainsi que pour le travail accompli au service de la population durant toute l'année.



Actes de vandalisme

Nous constatons une fois encore que les actes de vandalisme perpétrés à divers endroits de la Commune ne diminuent pas. Pour information, l'arrêt de bus des TPF situé sur la route cantonale à Gumefens a été vandalisé trois fois en l'espace de trois mois.

Puisque les frais de remise en état sont à la charge des contribuables, vous, citoyens de Pont-en-Ogoz, êtes directement touchés par de tels actes. C'est pourquoi nous en appelons à votre vigilance et prions chaque personne susceptible de nous fournir des informations quant à ces méfaits de prendre contact avec un membre de la Commune.

D'avance nous vous remercions de votre précieuse collaboration.



Le Conseil communal

Informations communales



Chantier HAP

Le chantier d'agrandissement de la HAP de Pont-en-ogoz va bon train. C'est un plaisir de constater que le bois est arrivé et que les travaux de charpente avancent. D'où vient le bois ? de la forêt suisse.

Avec l'implacable "marché public" qui ne garantit en aucun cas l'utilisation du bois suisse, la Commune de Pont-en-Ogoz a tenu le pari de réussir. Lors de la présentation du projet HAP en assemblée de commune, plusieurs citoyens ont manifesté le choix d'utiliser cette matière première locale.

Marcel Schmutz (MS), Conseiller communal en charge du dicastère forêt de Pont-en-Ogoz nous explique la démarche.

Comment s'est déroulée la démarche avec l'architecte et le charpentier ?

MS Le citoyen a demandé l'utilisation de bois suisse pour l'agrandissement de notre HAP. Le Conseil communal a pris acte et avec le soutien du Service Forêt Faune a défini une démarche : contact et discussion avec l'architecte, le charpentier et un scieur régional. Sur les documents de mise en soumission figurait la mention ou l'alternative "bois suisse".

Est-ce que la négociation a été difficile ?

MS Il était important de choisir d'abord l'entreprise en fonction des critères. Ensuite, nous avons réuni l'entreprise de charpente et le scieur pour contrôler la filière du bois.

Est-ce vrai qu'il y a un surcoût en utilisant du bois suisse dans ce type de construction ?

MS Oui, mais le pourcentage du surcoût est faible. Sur une telle construction, celui-ci est minime, soit environ fr. 6'000.00.



Félicitations au Conseil communal de Pont-en-Ogoz qui a soutenu le vœu des citoyens et prouvé qu'en étant convaincu on peut utiliser notre bois. Pour ce qui est du léger surcoût, celui-ci est bien compensé par la suppression de longs transports routiers, moins de CO2 dans l'atmosphère, on apprécie.



Informations communales

Hivernage des bateaux



Cher propriétaires de bateau, Chers bateliers,

L'heure de l'hivernage de vos embarcations est arrivée.

Nous vous rappelons que selon la Loi fédérale sur la navigation intérieure du 3 octobre 1975 (LNI) et la loi d'application de la législation fédérale sur la navigation intérieure du 7 février 1991 (LALNI), les embarcations ne doivent en aucun cas être déposées sur le domaine public pour l'hivernage. Celles-ci, ainsi que leur remorque, doivent être entreposées sur le terrain privé des propriétaires.

Les embarcations déposées sur le domaine public sans autorisation ou sans numéro de contrôle seront mises en fourrière par la police cantonale. Il en va d'ailleurs de même pour tout bateau échoué, coulé, inapte à la navigation ainsi que tout objet qui entrave ou met en danger la navigation (cf. art.11 LALNI).

Pensez-y !!!

VOTRE COMMUNE MET GRATUITEMENT À VOTRE DISPOSITION UN APPAREIL DE MESURE DE LA CONSOMMATION DES APPAREILS ÉLECTRIQUES!

Vous pouvez ainsi contrôler la consommation en watts et en francs de vos appareils électriques, électroniques et ménagers, et le cas échéant, les remplacer par des appareils moins gourmands en énergie!



C'EST FACILE D'ÉCONOMISER L'ÉLECTRICITÉ!

ENGAGEZ-VOUS AVEC LA CAMPAGNE OFF!

OBJECTIF: 0% d'augmentation de la consommation électrique du canton, alors que la tendance actuelle est de +2.5%.

OFF CAMPAIGNE CANTONALE D'ÉCONOMIE D'ÉLECTRICITÉ

LES DÉPENSES SONT PROPORTIONNELLES

www.off.ch

!!! et venez chercher un appareil!

Communications des associations et sociétés locales



Animation de Noël

L'association Jette des Ponts vous invite à l'illumination d'un sapin de Noël à l'école de Gumefens

le samedi 13 décembre 2014 à 17h00

Cette animation continuera avec un conte de Noël, puis son traditionnel vin chaud, thé à la cannelle et tresses vous seront offerts.

Communications des associations et sociétés locales



Ce groupe de jeux s'adresse aux enfants de 2 à 5 ans des communes de Marsens, Echarlens, Sorens et Pont-en-Ogoz. Mais selon les disponibilités, les enfants des communes environnantes sont les bienvenus. Les petits Lutins se rendent dans le bâtiment scolaire d'Avry-devant-Pont où un local spécifiquement adapté les attend.

Nous vous proposons une alternative toute en douceur permettant à votre enfant de s'intégrer dans la vie sociale :



A vous de choisir le ou les $\frac{1}{2}$ jours qui vous conviennent le mieux. Si vous hésitez, venez faire une demi-journée d'essai sans engagement. Des solutions adaptées et flexibles peuvent être trouvées pour chaque enfant.

Les fidèles éducatrices sont Line-Claude Neveu, Valérie Messerli et Laetitia Michel.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à prendre contact par téléphone au 079/253 80 40 ou par mail à l'adresse groupe.de.jeux.leslutins@gmail.com

Tout en restant à votre disposition, nous vous présentons nos meilleures salutations.

Le Comité « Les Lutins »

Bala inmodâye dè « La tropa dou Dzubyà »

Bon départ de la troupe de théâtre en patois, « La troupe du Gibloux »

Fondée le 18 juillet 2014 à Sorens en présence de 41 personnes qui ont approuvé les statuts, l'association part d'un bon pied. Dans les rangs on compte déjà une douzaine d'acteurs prêts à tenir un rôle et qui se réjouissent de préparer 2 pièces d'auteurs patois. Les représentations sont prévues à Sorens à fin mars 2015 au Cercle des Agriculteurs.

L'association invite toute personne intéressée au patois et à notre activité à s'inscrire comme
membre fondateur jusqu'à fin 2014

par le versement d'une finance d'entrée de 40 fr. Pas de cotisation prévue pour l'instant.

Veuillez prendre contact avec un membre du comité :

Denis Romanens, Sorens, président, Bochud Robert, Vuippens, Python Jacques, Grangettes, Raemy Thomas, Gumefens ou Romanens Marielle, Sorens.

Vinyidè ti no rèdyindre, no chin chu le bon chindê !

Communications des associations et sociétés locales

**GUMEFENS
L SORENS**

www.fcgumefenssorens.ch



Chers Parents,
Chers Enfants,

Vous aimez le foot, votre enfant aime jouer et être en compagnie d'autres enfants, il a envie de bouger, se faire plaisir, alors pourquoi pas l'inscrire à l'école de foot !

Pour qui : filles et garçons nés en 2008-2009 pour la saison 2014-2015

Période : de septembre à fin octobre et d'avril à fin juin

Quand et où : le jeudi soir de 18h00 à 19h00 au terrain de foot à Gumefens

Personne de contact : Nicolas Messerli → nicolas.messerli@bluewin.ch

Votre enfant a la possibilité de venir 2 à 3 fois à l'entraînement pour se rendre compte et ensuite vous pourrez confirmer son inscription !!!

N'hésitez pas à prendre contact.

Le foot c'est une belle école de vie où l'amitié, le partage et l'entraide s'apprennent en jouant !

Prévention des cambriolages

CAMBRIOLEURS DU CRÉPUSCULE

Vous travaillez
ENCORE ils travaillent
DÉJÀ...

- Simulez une **PRÉSENCE !**
- Allumez une **LUMIÈRE AVEC MINUTERIE !**
- Signalez tout **COMPORTEMENT SUSPECT** au 117!

Votre Police

Communications des associations et sociétés locales



« Ogoz, de la cité à l'île » et « Les Maquettes gigognes des Tours d'Ogoz » sont les toutes nouvelles publications de l'Association Île d'Ogoz, qui propose une offre spéciale aux habitants de Pont-en-Ogoz :

HISTOIRES D'OGOZ ET DU LAC DE LA GRUYÈRE

Souvent des histoires animent la grande Histoire. Sur l'île d'Ogoz, il y en a d'avant le Déluge et de toutes fraîches. Avec des énigmes, des légendes et des drames.

L'ancien comté de Gruyère aurait pu s'appeler Ogo ou Ogoz. Des villages portent encore ce nom. Comme l'île d'Ogoz, joyau du lac de la Gruyère. L'île et le lac ont le même jeune âge, celui du barrage inauguré en 1948, remplaçant le « bouchon » rocheux que des ères d'érosion glaciaire avaient fait sauter.

En renaissant, le lac a englouti des domaines, des fermes, des ponts. Mais c'est « le plus beau lac artificiel d'Europe » selon des arbitres non Gruériens! Prodige, il n'a pas noyé la couronne de la colline d'Ogoz, ses tours seigneuriales et sa chapelle.

L'île d'Ogoz était en péril, la voilà sauvée. Surplombée par le viaduc autoroutier de la N12, elle danse sur son miroir aquatique. Mon beau miroir, que dis-tu du passé, du présent, de l'avenir de ces parages magiques?

Le livre, signé Bernard Gasser, répond par les témoignages, les documents et les images.

Le prix du livre est de fr. 49.00, les frais de port sont offerts aux habitants de Pont-en-Ogoz



Communications des associations et sociétés locales

11ème Service de déclaration d'impôts



Avez-vous besoin d'aide pour remplir votre déclaration d'impôt ?
Voulez-vous être sûr de n'oublier aucune déduction ?

Remplir la déclaration d'impôt n'est plus une corvée !

Pro Senectute canton de Fribourg remplit votre déclaration d'impôt par le biais de collaboratrices/teurs compétents et discrets.

Pour qui ? Personnes âgées 60 ans et plus domiciliées dans le canton de Fribourg
Où ? visites à domicile ou au Bâtiment des Sociétés à Bulle
Quand ? Du 26 janvier 2015 au 27 mars 2015
Frais ? Fr. 50.00 pour 1 déclaration à 1 heure + Fr. 20.00 pour chaque ½ heure suppl.

Cette offre s'adresse aux personnes avec une déclaration d'impôt simple (pas d'immobiliers loués, pas de titres).

Renseignements et rendez-vous

Pro Senectute, Ch. de la Redoute 9, 1752 Villars-sur-Glâne 1, Tél. 026 347 12 40
 Heures d'ouverture 8.30-11.30 / 13.30-16.30

Magazine « Génération Plus »



La Commune offre un abonnement à titre gracieux à toute personne ayant atteint l'âge de la retraite.

Les personnes intéressées à recevoir la revue **Génération Plus** sont priées d'en faire la demande auprès du bureau communal.





Au fil



des



Saisons...



...une nouvelle
année s'annonce !




Joyeux Noël et bonne
Année 2015

Le Conseil communal et son
administration
profitent de cette période de
réjouissances pour vous dire
MERCI et vous offrir ses meilleurs
voeux de bonheur, santé et prospérité
pour la nouvelle année.

Raoul Schmutz C. Tournaire
Michel Corivel
Jean-Claude Balmer
Yvonne Traquin Felix Horard
Ruth Buhler Cindy Simmet

Memento

Administration communale :

Route de l'Eglise 13
1644 Avry-devant-Pont
Tél. 026 – 915 14 94
Fax 026 – 915 28 58
commune@pont-en-ogoz.ch

Heures d'ouverture :
Lundi 14h00 – 17h00
Mercredi 9h00 – 11h30
Jeudi 15h00 – 19h00
<http://www.pont-en-ogoz.ch>



Bâtiments scolaires :

Avry-devant-Pont : 026 – 915 31 39 / Gumefens : 026 – 915 30 25 / Le Bry : 026 – 411 20 66

Déchetterie – Le Bry :

Horaires du 1^{er} mai au 15 octobre :
Lundi 19h00 – 20h00
Mercredi 18h30 – 20h00
Samedi 9h30 – 12h00 16h00 – 17h00

Horaires du 16 octobre au 30 avril :
Mercredi 19h00 – 20h00
Samedi 10h00 – 12h00 16h00 – 17h00

Bureau de poste – Avry-devant-Pont :

Tél. 0848 – 888 888

Heures d'ouverture : Lundi à vendredi 15h00 – 18h00

Banque Raiffeisen – Succursale d'Avry-devant-Pont :

Tél. 026 – 915 60 20 – gibloux@raiffeisen.ch – www.Raiffeisen.ch/gibloux

Heures d'ouverture :
Lundi fermé 15h00 – 18h00
Mardi fermé 13h30 – 15h30
Mercredi fermé fermé
Jeudi 8h30 – 11h30 fermé
Vendredi 8h30 – 11h30 fermé

Boulangerie et Alimentation – Avry-devant-Pont :

Tél. 026 – 915 21 29

Heures d'ouverture :
Lu-Ma-Me-Je-Ve 6h30 – 12h00 15h00 – 18h30
Samedi 6h30 – 12h00 fermé
Dimanche 6h30 – 11h30 fermé

Fromagerie Gumefens – Avry :

Tél. 026 – 436 26 26 et 079 – 800 26 53

Heures d'ouverture :
Lundi : fermé
Ma à Di 7h00 – 12h15
16h00 – 19h00

Tea-room La Cigogne – Gumefens :

Tél. 026 – 915 08 27

Lu-Ma-Me-Je-Ve 6h00 – 19h00
Samedi : 7h00 – 19h00
Dimanche : 7h00 – 12h00

Buvette du Lac – Gumefens :

Tél. 026 – 915 15 70

Ouverture de fin mars à début novembre

Une Buvette, un Café-restaurant style campagnard-lacustre et un Tea-room!

L'horaire varie chaque mois, renseignement par téléphone ou sur le site www.buvettedulac.com

Informations :

Justice de Paix de la Gruyère

Tél. 026 – 305 86 40

JPGruyere@fr.ch

Préfecture de la Gruyère

Tél. 026 – 305 64 00

<http://www.fr.gruyere.ch>

Feu :

Tél. 118

Police :

Tél. 117

Urgences médicales :

Tél. 144

Hôpital de Riaz

Tél. 026 – 919 91 11

Médecin de garde de la Gruyère

Tél. 026 – 350 11 40

Pharmacie de service

Tél. 026 – 912 33 00

(En dehors des heures d'ouverture normales)